# ADVIS, REMONSTRANCES ET REQVESTES AVX ESTATS GENERAVX tenus à Paris, 1614.

*Par six Paysans.*

# ADVIS, REMONSTRANCES ET *Requestes aux Estats generaux tenus à Paris, 1614.*

Par six Paysans.

## *LE BOVRGVIGNON.*



ET à vous, Messieurs, & à vous. Vous estes empeschez, non pas comme vne poule qui n'a qu'vn poulet: mais si vous ne l'estes, à tout le moins vous le faictes: Ie dis les empeschez, aucuns & non tous. Vous nous voyez icy bien equipez, qui auons pris la hardiesse de venir au lieu Sacré; Auons disputé longuement pour les rancs, en fin la Bourgoigne l'a emporté. Premier ou dernier, cela n'importe, pourueu que les affaires aillent bien. La derniere lettre de l'Alphabet est auf-

ſi neceſſaire que la premiere(dict noſtre Curé.)

Vous contemplez le Picard, habillé de meſme que moy, tous deux auons la teſte chaude, bons payſans, bons laboureurs qui le trouuons bon, ſi faictes bien vous Meſſieurs des Eſtats, tant Clercs que Laiz. Voyez le Champenois & Briois auec la faucille veſtus de peaux de veau. Le Poiteuin auec ſa grande ſequenie & ſes ſabots, veſtu de peaux de Cheureau. Le Bretõ fort & diſpos, teſtu & opiniaſtre, veſtu de peaux de vache. Le Tourangeau auec gros chapelets, vne branche de meurier à ſon chapeau, & dans ſa main vne ſerpe a emunder les antes. Nous voicy qui venons demander juſtice au Roy. Nous ſommes compris ſous le Tiers Eſtat, & eſperons que ceux qui en ont la charge s'en aquiteront.

Vous nous voyez ſimplement couuerts de ce que la Nature nous donne, ſans beaucoup d'art, non ſans peine. Nous ne ſommes pas ſi eſtranges en nos habillemens que le payſan du Danube, au temps de Marc Aurele Empereur, mais nous auons à vous dire pluſieurs choſes & autres. Ceux qui ont pris la charge de parler pour nous (s'il leur plaiſt) excuſeront noſtre iuſte douleur. Nous voicy pour dire nos griefs auec toute humilité & reuerance à noſtre Roy, Image de Dieu, ſon Lieutenãt en Terre, ouy ſon Lieutenant, & bien d'vne autre façon que les Decretales modernes ne chantent, & quelques faux Docteurs enſeignent. Vous cognoiſſez bien ces Prouinces qui en tout ou en partie ont eſté gaulées, c'eſt à dire, broutées, deſolées. Nous demãdons juſtice, qu'on

nous rende nos vaches, nos veaux, nos cheureaux: mais noſtre bon froment & nos vins engoulez par les Suiſſes & autres oyſeaux de rapine.

Les Teſtes ſont venuës les premieres à ceſte aſſemblee, elles s'en veulent bien faire accroire, comme de raiſon. Nous ſommes les jambes & les pieds. Qui aura coupé les pieds & les jambes à ces belles Teſtes, les vnes mitrées, les autres empennachées à la lanſquenette, les autres à quatre goutieres il y en a qui ſe trouueroient bien eſtonnez. Coupez aux genoux vous auriez tous fort mauuaiſe grace, mais qu'il ne vous en deſplaiſe, Meſſieurs, feuſſiez-vous auec belles quilles d'yuoire ou d'Ebene bien dorées & pindariſees. Qui auroit oſté les fondemens du Louure ceſte belle Architecture ne ſeruiroit pas de beaucoup, & ie m'en

rapporte à voſtre jugement. Nous ſommes les iambes & les pieds qui portons ce grand corps, de plus le ventre qui le nourriſſons, Bazes, & Piedeſtaux qui le ſoutenons. Tout cela abiet, incongnu, ſans aparence. Quand on en parle c'eſt auec tant de meſpris, ce manant, ce vilain, ceſte lie. Cela eſt vray, ſans eſclat, ſans ornement. Diſons plus, la Cloaque, la Sentine de vos paſſions, de vos furies, de vos rebellions. Nous portons, entretenons, & engraiſſons tout au contraire de la rate qui s'enfle & deſſeche le corps, nous ſommes deſſechez & mangez & (ô malheur!) le iouët du Monde & la Balieure.

Nous engraiſſons ces mitres & prenons patience, parce que c'eſt à bonne intention afin qu'on prie pour nous, qu'on nous inſtruiſe, qu'on nous corrige, & le monde

ſçait comment la plus part s'en acquitent & comment on nous endoctrine : Mais combien il en eſt parmy eux qui n'eſtudient mie de peur des Auripeaux. I'ay quelque opinion qu'il s'en trouuera plus de mulets qui ſentent l'Aſne que de cheuaux d'Eſpaigne. Auſſi ne ſont-ils pas hommes de guerre, comme iadis aux deux premieres races de nos Rois, horſmis l'Eueſque de Poictiers & quelques autres que ie pourrois nommer de Doctrine, de Qualité & de Probité qui degaineroient s'il en eſtoit beſoin.

Nous engraiſſons ces Eſpees, parce qu'elles nous conſeruent contre les eſtrangers qui nous auroient tous mis à ſac ſans elles. Pour ceſt item nous y contribuons de bon cœur, toutesfois nous deſirerions qu'on y allaſt auec plus de modeſtie, & de cōſideration.

ſideration. Nous engraiſſons les Marchands, Artiſans, & autres du Tiers Eſtat qui ſeruent à la Republ. Patience: Mais quand à ces bonnets quarrez qui gripent du Clergé, de la Nobleſſe, & du peuple, nous regrettons & lamentons qu'ils mangent nos viures, & qu'ils nous facent ieuner pour s'egorger de perdreaux & de gelinotes de bois. La cauſe, Meſſieurs, c'eſt qu'ils ne ſeruent de rien à la Republ. C'eſt vn quatrieſme corps engendré de corruption; qui vit de corruption ſuiuant la maxime des Naturaliſtes, que le corps eſt nourry de la meſme choſe dont il eſt engendré. Quatrieſme corps qui ruine les autres trois qui ſont ſi ſots (pardonnez à noſtre zele Meſsieurs) qu'ils ſe laiſſent manger comme des veaux. Penſez ſi ceſt Andriague n'en eſt pas

bien aiſe. Et pourquoy le souffrez vous? N'entendons en façon quelconque parler de ces graues Senateurs des Cours de Parlemens, & principalement de celle qui eſt la gloire des Senats du monde : car nous ſçauons qu'il y a beaucoup de gens de bien qui ſont Collonnes de l'Eſtat, mais de tant de Procureurs, Aduocats, & autres ſangſuës qui nous ſuccent iuſques aux moüelles. Bien nous plaignons nous dequoy ils les tolerent, & pour ceſt item il n'y a moyen de nous en taire.

Voila donc ces trois corps & ce quatrieſme de corruption nourris par nous. Ils ſe batent aux preſſeances, ils ſont tous bouſis d'orgueil & de vanité. Nous les nourriſſons tous & on ne fait conte de nous certes, non plus que des excremens. Injuſtice eſtrange & incroyable, & qua-

ſi vn reproche à la Nature de nous auoir faict les peres nouriciers de ceſte Monarchie,&qu'on nous traite ſi mal. Que nous ſoyons les piez, les iambes, le ventre, nous ſommes encores joints auec la teſte, auec le cœur par des nerfs, par des arteres, & auons apris de ces deux parties qu'il y a vn ordre au monde eſtably de Dieu, vne diſtinction des perſonnes & des Eſtats, mais qu'il y a auſſi vne liaiſon. Nous ne voulons pas eſtre le cerueau, le cœur, les bras, les mains, la poitrine : Confeſſons que nous ſommes les iambes & les pieds aduoüez auſſi que nous ſommes le foye. Au moins ſi nous portons les fardeaux qu'on ne nous tronque pas, que nous ne ſoyons point mutilez barbarement, & ſi on nous ſeigne qu'on ne nous tire pas tout le ſang.

Il y a long temps que nous auons occaſion de nous plaindre de ce quatrieſme corps, & maintenant nous nous plaignons particulierement de ces eſpées. Demandons iuſtice au Roy pour le paſſé & ordre pour l'aduenir. En plaine paix (pour le reſte du Royaume) batus, empriſonnez, tuez, nos femmes & filles forcées en toutes ces Prouinces, tant d'inhumanitez commiſes, & perſonne n'a pris noſtre cauſe en main. Nous ſommes aux pieds du Roy noſtre ſouuerain Seigneur qui a puiſſance ſur nous, ſur nos vies, ſur nos femmes & enfans, diſons puiſſance ſouueraine : mais il eſt noſtre pere, & ceſte puiſſance il l'a tient de Dieu. Comme pere nous en eſperons ſecours, œuure de clemence & de bonté: comme la tenant d'enhaut nous en deuons attendre juſtice, de peur que Dieu ne la prene de luy.

Ne pouuons comprendre comment le Roy s'eſt laiſſé brauer à ſes ſubjets, prendre ſes villes & ſe cantonner aux fauxbourgs de ſa ville Capitalle. Il y a tant de Compaignies de cheuaux legers, de Gendarmes, de Reg. entretenus & le Roy n'a-il pas moyen de ſe faire obeïr? Nous payons & nourriſſons tous. Piez plats (dira quelqu'vn) cela eſt trop congnu & vous ne dites rien de nouueau. Pié pointu, reſpondõs teſte folle (Meſſieurs pardonnez à noſtre juſte douleur) c'eſt ce qui nous cabre & nous met au deſeſpoir. On congnoit l'injuſtice, la Tirannie, l'opreſſion inſuportable & (ô Dieu du Ciel!) on eſt ſourd à nos plaintes pendant que nous ſommes aux derniers traits de la mort. Au Roy donc en ſa Majorité, à la Reyne ſa Mere la gloire des Reynes, le ſou-

tien de la France, & a Meſſieurs du Conſeil nous demandons reparation de nos maux ſoufers & ſoulagement de nos miſeres pour l'aduenir.

Ce n'eſt pas pour nous ſeuls, c'eſt pour to⁹. Quād la terre ne ſera point labourée, ny les vignes faictes & les autres ouurages ruſtiques que deuiendra le Roy meſme auec tout le reſte? C'eſt donc pour le bié Commun que nous parlons, preſts à donner franchement de noſtre ſang, de noſtre greſſe, de la ſueur de nos corps: Mais que les veines nous ſoient toutes vuidées, que la ſubſtance ſoit toute deuorée, que nos trauaux ſoient conuertis en larmes de ſang, nous crions à Dieu & au Roy pour auoir vne meilleure condition, ou la fin de noſtre vie. Nous ſommes dit-on, comme les Aſnes qui portent tout. Souuenez-vous

Meſſieurs des Eſtats à ce propos, que ſuiuant le Prouerbe Eſpagnol *Elaſno ſufre la Carga y no la ſobrecarga*, l'Aſne ſoufre la charge, mais non la ſurcharge, & ſans le reſpect de la compagnie, nous pourrions dire à pluſieurs qu'ils deuroient auoir compaſſion de leurs freres.

Nous auons beaucoup de choſes à remonſtrer, aduis à donner, & ſecrets à découurir. Nous commencerons par vne lettre intercepte, qui nous eſt venuë en main paſſant chemin. Vous aurez patience d'en ouyr la lecture, s'il vous plaiſt. Auſsi vous n'auez pas grandes occupations les iours des feſtes.

*Goinfre l'auenturier à Friquenelle, Salut:*

Friquenelle mon amy, ie le diſois bien touſiours, & on ſe mocquoit de moy, que le Prouerbe Italien eſt trop veritable à mon grandiſsime

regret, *I popoli s'amaZZano, gli Principi s'abracciano.* Les voila tous à la Cour comme aux dernieres idées de Ianuier careſſez, bien venus, teſte haute, bon minois que vous diriez qu'ils ont ſauué l'Eſtat. Aſsis aux Eſtats ou ailleurs à grans pennaches les vns, autres petits, tenãs leur rang horſmis ceux qui voyent joüer à la galerie, de peur de choquer l'antiquité de leur Eſcuſſon attendant les ratepennades à la tenuë des Eſtats aux Calendes Grecques pour eſtre fait comme de raiſon. Les voila dóc gaillards & nous bien penauds, bien ſots d'auoir vendu le pré joly, le moulin, le fief ſur ces Eſperances. Nous dirons, nous fairons. Par ma freſſure nous ſommes en belle aſsiete. Ils faiſoient tant les eſchauffez. Gueridon nous en auoit aduertis dés le commencement. Le bien pu-

blic, le seruice du Roy. Tout auant. Et puis tout s'est fondu en leur interest particulier. Et nous autres fols de haute gamme de les auoir creus ces Cajoleurs, enjoleurs (marchand qui perd ne peut rire) ie suis fort offencé, ô mon fief! Ie serois d'aduis qu'à plusieurs on donnat des chapeaux de Cardinaux pour faire despit aux Romains & aux Castillans, aussi nous en auons trop peu en France. Ceste disgrace & bricole des fausses Esperances nous doit aprendre à nos despens que la plus grande finesse est de seruir le Roy. Dieu le commende. Il a plus de moyen de de nous aduancer en vne heure que ces gens là en toute leur vie. Tousiours à l'Escu de France pour estre bien & qui a le Roy fait tousiours vn leué. I'ay vendu mon fief pour ces belles promesses & ma fẽme me bat

comme plâtre. Maudite Ambition des grands qui cauſe tant de maux. A Dieu Friquenelle mon amy, ie croy que tu as auſſi mauuaiſe mine que moy quand tu te ſouuiens de la guerre de Soiſſons. I'enrage, je forcene, ô mon fief! Eſcrit de ma maiſon a mal garny à la fin d'Octobre & au commencement de ma Diete & de mon Careſme, ô mon fief.

Voila Meſſieurs des Eſtats la lettre du Compaignon. Il n'y a Sorbone, ny College des trois Eueſques qui puiſſe faire vne leçon plus haute à ces Rolands & Mandricars coureurs & picoreurs de Vaches, que ceſte naïfue miſſiue toute mal coiffée qu'elle eſt. C'eſt vn fleau de Dieu que la guerre, mais la Ciuile eſt eſpouuentable. C'eſt là où nous vouloient porter ces zelez Eleazars du repos public, ces Brutus & Caſſius

& nous les voyons qui ſont encore les reſolus. Nous ſommes ſubjets & deuons tout ſuporter patiemmẽt par les loix diuines & humaines : Mais ſouuenez vous que les Peuples n'ont jamais faute de Rois & de Princes ſinon pour les conduire au moins pour les manger; Et ils ne ſe donnent point de peine qui que ce ſoit pourueu qu'ils viuent heureuſement. Marque ceſte chaſſe qui a intereſt à l'eſcot.

Nous auons auſſi à vous dire que paſſant chemin nous viſmes faire vne plaiſante Reueuë ſans toucher argent. Le Capitaine qui marchoit à la Teſte de la troupe tenoit dans la main quelques vieilles Pancartes couuertes de toiles d'airaignées, auoit vne Nef de papier ſur la teſte ſans voile & ſans Timon & ſur vn eſcriteau la figure d'vne lanterne tou-

te rompuë auec des parolles Barbares qui ſignifioient *Je vous feray riches*. Ils marchoient à la deſbandade ayans preſque tous des Tableaux dãs leurs mains. Il y en auoit pluſieurs auec Chaperons verds & aureilles de lieures & des marotes, leur deuiſe en Barrogoin, *Plus ou Rien*. D'autres auoyent des coins & des marteaux & ceſte deuiſe, *Tout de bon aloy*. Pluſieurs autres eſtoient là portans vn papier rouge & ceſte deuiſe en chãp verd; *Il ſera brulé*, Toutes ces gens de differente humeur & condition eſtoient là peſle-meſle confuſément comme des eſtourdis que ie laiſſe à vous repreſenter pour cauſe de briefueté, & pour venir aux articles que nous deſirons vous propoſer pour le bien de l'Eſtat.

# ARTICLES.

Novs suplions à genous le Roy Tres-Chrestien, le plus grand de l'Vniuers, auec toute reuerence & humilité d'accorder les Articles suiuans (sauf meilleur aduis.)

## PREMIEREMENT.

1. *Que sa Majesté iurera solennellement de tascher (auec l'ayde de Dieu) d'oster les scismes de la Chrestienté, & particulierement de son Royaume pour la Religion, estant venu en aage competant: Et que sadicte Maiesté fera durant ceste assemblée des Estats vne Declaration de cest article & autres qui seront approuez, enregistrez à la Cour de Parlement & publiez par tout le Royaume.*

2. *Que les Blasphemes seront punis.*

3. *Les Simonies ostées.*

4. *La Paulette & toute venalité d'of-*

*fices de iudicature , de finances dans le Royaume & de toutes ſortes de charges dans la maiſon du Roy, &c.*

*5. Que la pragmatique Sanction ſera reſtablie.*

*6. Que l'aliance du Grand Seigneur ſera rompue, & n'y aura plus d'Ambaſſadeur à ſa porte.*

*7. Que la nobleſſe ſera remiſe en ſa premiere ſplendeur & adminiſtrera la Iuſtice comme anciennement : Neantmoins que la porte ſera touſiours ouuerte à la vertu pour les charges de quelque condition qu'on ſoit.*

*8. Que le commerce ſera eſtably, & les Galeres remiſes comme du temps du R. Fr. 1. & H. 2. pour y enuoyer ſi le cas y eſchet tant de factieux qui fourmillent en France.*

*9. Que nul ne pourra eſtre Abbé ny Curé qui ne ſoit bon Theologien, & ſi pluſieurs s'en trouuent aux abois et à*

l'Eſpagnolle s'en curent a les dens a ieun a leur dam.

10. Que la recherche ſoit faicte des concuſsions & larcins des gens de Iuſtice, & ſans faire tort a perſonne on en retirera des ſommes exceſsiues pour le Threſor du Roy.

11. Que les Commiſſions emanées du Conſeil du Roy n'ayent beſoin d'eſtre cõfirmées par les Cours de Parlement, ſi ce n'eſt celle des Pairs pour certains cas. Si iuſtes elles doiuent eſtre receues: Sinon on les faict touſiours paſſer aux autres Parl. par faueur ou par argent. Argent faict tout. Cela eſt trop cogneu.

12. Que le grand Conſeil ſoit oſté, non ſeulement comme inutile: mais comme vne eſchole de chicane, où ils ſe haſtẽt tant à la fin du Semeſtre (pour ne laiſſer rien à leurs ſucceſſeurs d'auſſi bon apetit qu'eux) qu'ils ont iugé quelquefois des procés à trois dés.

1138.



13. Que les Baillifs & Seneſchaux exerceront leurs charges comme anciennement auec le meſme pouuoir & authorité ſans Lieutenans eſtans preſens & ne pourront en auoir que de robe courte, en leur abſence, non autrement, & que les Lieutenans qui ſont à preſent ſeront ſuprimez par mort.

14. Qu'à l'aduenir il n'y ait plus de Conneſtable ny de Colonel de l'Infanterie. Ces charges ſont inutiles & leur authorité dangereuſe principalement à la minorité des Rois : & qu'on en face vne Loy Salique bien ſalée qui ne ſe corrompe iamais.

15. Que nul ſuiet du Roy quel qu'il ſoit ne pourra faire batre monoye et qu'il ne s'en metra que de la marque du Roy.

16. Qu'on trauaillera pour les monoyes ſur le fin ſans iamais en afoiblir le pié & la ſaque d'icelles defenduë ſur peine de la vie.

17. Q[illegible]

17. Que tous Iuifs seront banis du Royaume ou qu'on ne chantera plus Messe.

18. Qu'à l'aduenir on ne se seruira point d'estrangers pour la guerre bien leur payera on pension pour entretenir l'aliance. Vn Suisse despend plus que six François. La premiere chose qu'il iure, c'est de n'aller point aux assaux & la veille ou sur le point d'vne bataille de tourner ses armes contre nous s'il ne touche argent. Honte & reproche à la France qui à tant d'hommes de ne sçauoir se passer de ses voisins.

19. Que deffences soient faites à peine de la vie à tant de faineans d'aller en pelerinage hors du Royaume qui emportent en Espaigne & Italie plus d'vn milion d'or tous les ans. Requeste presentée par Sainct Denis & ses Compaignons Martyrs, Sainct Michel, Sainte Genefuieue & autres qui valent pour le moins autant que les Saints estrangers. Iustice leur soit faite sans attendre le Mandat de Rome

*& pour cause.*

*20. Que deffences soient faites à tous Predicateurs d'esmouuoir le peuple à sedition à peine d'y laisser le moule du bonnet.*

*21. Que les Officiers dans la Maison du Roy soient Gentilshommes comme anciennement, mesmes du Temps de S. Louys suiuant le mesme ordre.*

*22. Que les Compagnies des Gendarmes et cheuaux legers seront fournies de gentilshommes ou autres de famille honorable ayans de la vertu.*

*23. Que tous Gouuerneurs, Maistres de Camp, Capitaines et Comissaires des guerres seront cassez qui en façon quelconque mettront les gens de guerre en la bourse ou le permettront.*

*24. Que la Chicane sera exterminée: Mais atendant son entiere destruction au salut de tant d'Ames endiablés qui en viuent, on rongnera les robes & soutanes*

des Chicaneurs parce qu'il n'y a que trop d'estoffe sur ces sots anes principalement quand il fait croté.

25. Que les Duels seront arrachés à iamais & pour cest effect le Roy iurera de nouueau à son bon iour publiquement & solennellement que le premier qui luy demandera Grace sera lapidé.

26. Que tant de gens de neant faits gentilshommes de la chambre pour cent francs, ou par le Roy defunt durant la fureur des troubles; Autres Gentilsh. seruans ou Escuyers pour trente francs en Guyẽne et ailleurs seront cassez comme verres de fougere ou autrement sauf leur recours à qui bon leur semblera, sans despens.

27. Que ceux qui ne sont de bonne & anciẽne maison ne pourront faire appeller leurs femmes Dames sur peine de punition corporelle: Mais pour pauures qu'ils soient permis à ceux qui serõt de la susdite

qualité. A eux conseil dōné de ne faire pas ventre de bureau & robe de velours. Ainsi tant de petites Dames du Triq traq des guerres Ciuiles seront desdamees, voire dechaperonnees s'il semble bō aux Estats.

28. Que ces tiltres de haut & puissant seigneur, de Messire et de Cheualier ne pourront estre mis aux contracts que par Comtes, Barons, en fin hauts Iusticiers de la vieille impression & non de celle des Champignōs d'vne nuit à peine de confiscation de leurs fiefs ou de grosses amandes ameres.

29. Que les financiers, gens d'Eglise & de Chicane contribueront tous pour acheuer le dessein du Batiment du Louure afin d'empescher que les estrangers ne facent la mouë en voyant vne si laide entree.

30. Que les Princes & riches Seigneurs n'aurons nulles pensions, horsmis les Officiers de la Couronne et Gouuerneurs des Prouinces pour tenir Table seu-

*lement non pour entretenir des Pensionnaires et se faire des Creatures aux despens du Roy: Aux leurs tant qu'il leur plaira, qu'ils se defendent du prix.*

*31. Que dans les Compagnies des Gendarmes, Cheuaux legers Compagnies entretenuës aux Regimens & frontieres ne pourra entrer personne qu'auec cognoissãce expresse et permission du Roy sur peine que les chefs seront demis de leurs charges.*

*32. Que nul valet ne pourra quitter son Maistre sans billet à peine des Galeres.*

*33. Que les charges de Gouuerneurs des Prouinces, des villes, Grands Maistres, Chambellans, Capitaines des Gardes et autres dans la Maison du Roy & ailleurs ne seront point hereditaires.*

*34. Que le Roy protestera solennellement de maintenir tous ses subiets en bonne paix tant d'vne que d'autre Religion.*

*35. Que les Peres Jesuites ne hanteront*

point la Cour suiuant leur institution fondamentalle, & ne se mesleront de l'Estat qu'à la façon des bons Peres Capussins sur peine de banissement perpetuel & n'iront plus en Garosse.

36. Que Monseigneur le Prince & les Princes & Seigneurs ses Conuenans quiteront leurs pensions au Roy pour quatre ans et ce sera pour recompenser ceux qui ont bien seruy leurs Majestez en ces occasions passees. Plus donneront le tiers de leur reuenu pour autres quatre ans dont sera fait vn fonds pour estre distribué (par des gens de bien) dans les Prouinces ruinees, comme de raison.

37 Que les Tailles seront portees par les Consuls & Esleus aux despens des Communautez dans l'Espargne, qu'elles seront imposees & leuees équitablement à peine de la vie.

38. Que ceste confuse quantité d'Officiers des finances et autret sera ostee par

*ſupreſſion ou autrement comme il ſera requis.*

*39. Que ceſte multitude innombrable de Sauterelles chicaneuſes qui broutent tout, verd et ſec, & ,en termes indefinis, ſont en nombre de plus de trois miliõs, ſoit abolie, enſemble ſix vingts mille Sergens qui ſont dans le Royaume. Qu'eſtans conuaincus de concuſions & maluerſations ils ſeront enuoyez incontinant & ſans Delay aux Galeres et que le General n'eſpargnera point leur peau.*

*40. Que nul que les Princes n'entrera en Caroſſe ny à cheual dans le Louure. Permis aux gouteux, ſciatiques et autres maleficiez de ſe faire porter en chaire s'ils le trouuent bon, par des Suiſſes ou autres n'importe.*

*41. Que celuy qui entreprendra iniuſtement, quel qu'il ſoit, contre vn Officier domeſtique & commenſal de la maiſon du Roy faiſant ſa charge ſera demis de la ſiẽ-*

ne sans remission & sans exception.

42. Que tout Officier de la maison du Roy qui vsera d'insolence sera cassé et puny exemplairement.

43. Que nul puisse auoir ny deux grandes charges, ny deux Gouuernemens d'importance, ou qu'il se forge deux Testes et quatre mains.

44. Qu'il n'y aura plus d'Ambassadeurs ordinaires vers les Estrangers & n'y seront enuoyez qu'aux occasions, n'y d'eux à nous.

45. Que Monsieur le Pres. Ieannin demeurera en sa charge tant qu'il luy plaira à peine que tout ira en confusion et que le feu S. Anthoine eschaufe quiconque luy voudra faire quitter.

46. Que les Gouuerneurs des Prouinces & des villes changeront de trois en trois ans afin que chacun se rende capable & vertueux & se ressente de la Beneficence du Prince.

47. Que

47. Que les maisons nobles achettees par des toturiers puissent estre rachetees & retirers par les plus proches parẽs en defaut de ce, par le Roy en remboursant comme de raison.

48. Que nul ne pourra tenir carosse hormis les Euesques, s'il n'a vingt mille liures de rente ou s'il n'est de grande maison bien qu'il en ait moins, ou ayant charge publique.

49. Que les viures estant à bon marché tout le reste le soit aussi puis que les Marchans & les artisans disent tousiours, les viures sont si chers, pour faire valoir leur chalandise.

50. Que nul à l'aduenir ne pourra estre Chancelier de France s'il n'est gentilhomme portant espee comme anciennement capable & lettré, ou de fort honorable famille & de grande & singuliere vertu & capacité.

51. Que nul Prince ne pourra estre assis

*ny marcher au rãg des Princes du Sang, ou qu'il n'y aura plus de loy Salique.*

*52. Que tant de Treſoriers generaux & Maiſtres des requeſtes ſeront ſuprimez par mort & leurs femmes deſdamees n'y aura qu'vn Threſorier general en chaque Prouince qui ſera gentilhomme comme anciennement & quatre Maiſtres des Requeſtes pour tout.*

*53. Qu'il n'y aura plus que deux Aduocats au Priué Conſeil dont on fait vne autre Cohue du Chaſtelet.*

*54. Que ces dignitez de Conſeiller d'Eſtat ne ſe donneront plus qu'aux gentilshommes de bonne & ancienne maiſon capables & vertueux: Neantmoins que les autres gentilshommes ceux du Tiers Eſtat y pourront paruenir quand ils excelleront en vertu & capacité.*

*55. Que le Roy iurera deuant Dieu en faiſant ſon bõ iour haut & clair en preſence de tous, de rechercher & punir les*

*Autheurs du parricide execrable de H. le Gr. quels qu'ils soient, pour expier ce sang espandu si barbarement, afin d'oster en partie l'oprobre de la France et reparer la honte qui nous est faite par toutes les nations de la Terre de si grand abomination.*

*56. Que loy soit faite stable à iamais iuree auec grãds sermens de ne faire aucun* Edict *qui ne soit iuste & comme tel exactement obserué. L'obseruation des Edicts ne dure pas trois iours: Incroyable ruine à l'Estat & subiet de moquerie et de mespris aux Estrangers.*

Voila, Messieurs des Estats, que nous auions resolu de vous proposer (tousiours sauf meilleur aduis & le droit gardé à vn chascun, le tout sãs dessein, sans animosité:) Dites le vray, Certes nous vous auons bien taillé de la besoigne & ne sça-

uons ſi vous pourrez auancer à la coudre toute euſſiez vous autant d'aiguilles acerées qu'il y en a chés les Peletiers de Paris. I'auois oublié vn article *Que nul Almanac ne ſoit dedié au Roy.* Il y en a qui en riront, à eux permis. Et nous diſons qu'il n'entendent pas bien les Tropiques ny les Tropiques. Que le Cancer mange & le Capricorne puiſſe coiffer les Teſtes retrogrades qui n'entendent point le mouuement irregulier des affaires. N'eſt-ce pas vn ſcãdale qu'õ dedie des ſuperſtitions & des choſes defẽduës par la loy de Dieu à celuy qui doit faire punir les Deuins & toutes ces eſpeces de ſorciers de mauuais regard? Il y en a bien d'autres, direz vous, plus hupez ou plus Dupez qui triomphent. Tant pis. Nous ſommes de pauures ruſtiques qui n'entendõs ny A ny Boy & par-

lons selõ vn sens naturel & quelque experience des choses du Monde.

Vous nous direz donq, Messieurs, que nous vous auõs, mis en grãd acceſſoire & que c'est l'Estable d'Augias ( comme disont les Clercs ) & que vous n'estes pas des Hercules Gaulois. Il y a biẽ de l'ordure. Vrayemẽt ce mon : Mais ce ne sommes pas nous qui l'auons faicte. Il y a parmy vous tant de Docteurs, d'historiens, de Legistes. Voyez comment les Perses, les Medes, les Grecs & les Romains, mais sur tout les François se sont gouuernez en la corruption des Estats. Et ie croy que sans aller plus loin vous trouuerez dans les Ordonnances de nos grands Rois tout ce qu'il faut pour rendre vne Monarchie aussi parfaitement heureuse que la condition de la foiblesse humaine le peut porter. Ie l'ay

ouy dire à des Clercs. Examinez tout, Acordez biẽ vos chalumeaux & vous orrez de bõs accords. Pourquoy tant d'honneur, de prerogatiues, de priuileges, d'abondance & ne vouloir point fueilleter les Annales, les Pancartes & les Chartres pour le biẽ publiq? Piez plats, direz vous, silance, vous nous tabustez les cerueaux. Nous sçauons tout le Grimoire, il n'y a riẽ plus a fureter la Frãce est plaine de belles loix. C'est d'elle que nos voisins les ont empruntees, mais il luy est arriué comme aux Cordonniers qui chaussent bien les autres & ne sont iamais biẽ chaussez. Par S. Ieã vous nous rẽdez quinaus, Messieurs des Estats, : Il n'y a pas vne lettre perdüe. Ho! ho! voiladõc la responce cathegorique.

Nous vous supplions qu'il nous soit permis d'espluchet ce Negoce

& peser sagement d'oû vient vne si lourde faute & si dommageable. On est puny pour dire le vray, si le faut-il dire. Ce mal-heur vient des Rois & de leur Conseil. Quand vn hõme est yure il se precipite à tout peril. Ce ne sont pas les jambes, les bras, le foye ny la rate qui en sont cause. Et qui doncq à vostre aduis? C'est la Teste. Les yeux guident & les piés portent. Ce sont offices reciproques. A qui tient-il que les loix ne soient bien obseruees? Aux Magistrats. Le premier Iuge & Magistrat du Royaume c'est le Roy. Il faict les loix, les defait, les corrige, les modifie, tout auec Iustice, autrement il n'est plus Roy. Il est donc l'Ame des Loix, non seul, mais son Conseil despendant de sa Majesté, Conseil suiuent lequel il se gouuerne. Il arriue que le Prince est de

mauuais naturel ou a de mauuais Conſeillers, par conſequent les peuples ſont opprimez & tout va en cõfuſion. La faute, a ce compte, n'eſt pas d'vn ſeul, mais de pluſieurs. Quand le Prince ſouuerain eſt mal diſpoſé de ſon entendement ou en bas aage il faut auoir recours à ſon Cõſeil. S'il y a du mal c'eſt à luy qu'il s'en faut prendre, & à qui donc, au Marguillier de S. Merry ? En ce bas aage de noſtre tres-grand LOVIS 13. nous auons ſon Conſeil. Suiuant les plus belles conſtitutions de l'Eſtat la Royne ſa mere en eſt le chef. Mõſeigneur le Prince, les autres Princes, Officiers de la Couronne, principalement Monſieur le Chancelier & pluſieurs Grands y notables perſõnages de l'Eſtat font tout le corps c'eſt donc à ce Conſeil qu'il ſe faut prendre en ce temps, ſi les bonnes

loix

loix ne ſont pas obſeruees; car il ne tient pas à nous que nos vaches ne nous ſoient rẽdues, & ie m'en rapporte aux preneurs.

On nous dira que dans ce corps du Conſeil qui doit eſtre le Baze de l'Eſtat, il y a biẽ des parties vlcerees d'ambition, d'auarice, d'enuie & de toutes ſortes de malice. Nous le cognoiſſons tous, & les eſtrãgers s'en moquent. Quoy pour cela, Meſſieurs des Eſtats? N'eſtes-vous pas aſſemblez pour ceſt effect? Eſtes-vous venus icy pour apprendre a danſer ou a joüer du flageolet? N'eſtes-vous pas choiſis expres pour parler librement & iuſtement pour le bien commun? Vous deſpendez tous les iours ſix mille eſcus, & vous ne direz pas franchemẽt vos aduis? Serez vous des vaches ou des bufles inſenſibles à nos maux inſupporta-

bles ? Le Roy ſelon la cognoiſſance que Dieu luy a dónee en ce bas aage qui ſurpaſſe l'ordre commun de la Nature ( auſſi eſt-il bien qu'homme par deſſus les hommes ) deſire que ſon Royaume ſoit reglé ſaintement & iuſtemét. La Reyne ſa mere qui aime plus l'Eſtat qu'elle meſme, & noſtre felicité que la ſienne propre, bonne s'il y en eut iamais entre les Reynes n'a point de plus haute ambition. Elle veut rendre compte aux Eſtats de ſa Regence, a quoy elle n'eſt obligee ny par les loix diuines ny par les humaines. Se vit il iamais rien de pareil? A qui tiédra-il donc qu'vn bon ordre eſtably en ceſte Monarchie ne ſoit obſerué?

Nous ſçauons bien que le Roy ne tient que de Dieu & de ſon eſpee, que ſa puiſſance eſt abſoluë & ſou-

ueraine. Ainſi nous parlõs auec toute humilité & reuerence tenant les Eſtats : mais c'eſt en cela que nos Roys ont ſurpaſſé tous les autres. Car par vne aſſemblee legitime ils ſe ſont touſiours cõmuniquez à leurs peuples comme peres, non comme ſeigneurs ſeulemẽt, pour ouyr leurs plaintes: c'eſt la plus excellente harmonie des Eſtats & formes de gouuernemẽt qui ſoient au Monde, & la plus admirable où l'Empire & la Clemence, la force & la Bonté ſont jointes de façon que lors que le Prince ſouuerain n'aime plus ſes ſubiets comme ſes Enfans il deſiſte d'eſtre Roy. Voila donc les ſubiets qui repreſentẽt les maux à ſa Maieſté, tout cela ne git qu'en aduis, remonſtrances, ſuplications. Apres le Roy fait ce que bon luy ſemble par l'aduis de ſon Conſeil. Ce n'eſt doq;

pas vne bride à la puissance souueraine, il est vray Messieurs des Estats: Mais je vous diray le secret. Lors qu'on represente viuement à nos Rois les Necessitez de l'Estat (cóme vraymét Rois & non Tirans) ils ont compassion de leurs subiets & metent ordre aux affaires. Et si vous employez le téps à songer à vostre particulier & à vous piquer les vns contre les autres, quel moyen d'en decouurir les maux & d'en rechercher les remedes? Ainsi tout demeûrera en confusion & l'Estat tumbera en ruine.

Nous sommes poures idiots & ne remarquons (selon nostre foiblesse) que les choses grossieres. Nous vismes faire vne cure en passant, d'vn miserable qui languissoit pour ne vouloir permettre qu'on luy coupat certaine partie de son

corps. Les Maiſtres expers luy diſoient que la Cãgrene s'y aloit metre & qu'il eſtoit perdu. En fin il ſoufrit qu'on la luy coupat aprés auoir eu beaucoup de mal & ſauua tout le reſte. qu'on oſte donq ces parties vlcerees qui ne font qu'infecter ce grand corps ſi on le veut remettre en ſa premiere vigueur & ſanté. La Difference de ces deux corps ſera notable : Car à ce patient le corps luy demeurera mutilé, & ceſtuy-cy au contraire en ſera plus entier. A l'autre on oſtoit vne partie neceſſaire nee & nourrie auec luy naturellement : A ceſtuy-cy on arrache des excremens engendrez par les excez & debauches des deſordres & des guerres ciuiles ; Corruptions de la malice des hommes, puanteurs des derniers ſiecle du Monde.

Vous eſtes comme Ephores pour

corriger nos maux qui ne ſont pas irremediables ſi vous auez iugemét & courage de bien faire: Mais vous n'y allez que d'vne feſſe, perdez le Temps en ancre & en papier, en Diſcours inutilles en vanité de preſſeance, complimés & autres bagatelles qui n'agreent pas à ceux qui vous defrayent. Quand on parle à aucuns de vos deſpences ils diſent ſouſriant & dónant du nais à qui en a aſſez, que l'argent demeure dás le Royaume. ô la triſte conſolatió ! mais la grande deſolation ! Celuy des Concuſſiós, des fauſſetez, des larcins des finances & de la Chinane y demeure bien, & pour cela vos Concluſions ſont elles iuſtes ? Le mauuais Argument de Sophiſtes pour les bourſes des Communautez ! On nous dit encore pour nous reiouir, qu'au lieu d'exterminer à ja-

mais ceste maudite Paulete qui réd le larcin hereditaire on la veut continuer & qu'on véd toutes les charges & offices à la maison de Monsieur. Il y en a bië là pour nous faire deuenir fols par B mol & par B quarre & nous le sommes assez par Nature. C'est à vous Messieurs des Estats ou les Estats (comme il vous plairra) car ie suis vn poure rustique qui n'entent ja la Grammatique, c'est à vous Messieurs d'y mettre ordre puis qu'ils plaist à leurs Maiestez.

Nous craignons que nos Cayers comme nostre Argent s'en iront en fumee de Cuisine ou autrement. Les trois Estats en ce Royaume sont comme le cerueau, le cœur & le foye, tous trois vnis estroitemét. Liaison incomparable, mariage admirable de la Nature qui bute à leur

conſeruation. Les Nerfs, les arteres, les veines ont certaine tiſſure & correſpódance & contribuent tous en general & en particulier au bien commun. De leur Diuiſion s'éſuit neceſſairement la ruine de tout le corps. L'Analogie qui eſt entre ces trois principales parties du corps humain & les trois Eſtats du Royaume eſt aſſez cogneuë. Le Clergé guide comme le Nort de la Pieté. La Nobleſſe ſouſtient par ſon courage. Le Tiers Eſtat comme le Foye (ainſi qu'il a eſté dit au commécement) diſtribuë le ſang par ſes veines à ces deux excellentes parties & les nourrit. Il eſt de ces trois cóme d'vn Nóbre: vous n'y ſçauriez adiouter ou diminuer sás deſtruire ſa Nature. Nous ſommes des poures ruſtiques qui n'entédons rien à ergoter: Mais nous tirons bien de là
vn

vn Argumét que s'il n'y a vne bonne harmonie entre ces parties il ne faut atendre que la ruïne de tout le corps. Or chasqu'vn de ces trois a sõ office particulier par lequel ils sont distinguez. Voyez les cinq doigts de la main ils sont separez & chasqu'vn a vn mouuement incommunicable aux autres, & toutesfois ils sont joints ensemble pour tout le reste. Souuenez-vons de la fable qu'allegua ce grand Senateur Agripa durant la diuision de la Noblesse & du peuple.

Nous sommes aduertis qu'il y a vne mauuaise correspondance entre la Noblesse & le Tiers Estat. Ces iours passez on a dit certaines parolles où il n'y auoit pas beaucoup de faueur pour aucuns : Toutesfois dites simplement interpretées cruement & sinistrement. Mauuais dis-

cours là deſſus & menaces auec meſpris qui teſmoignent que tout l'argent vif n'eſt pas dans les minieres. Pardonnez s'il vous plaiſt à ceſte liberté, il nous ſera permis de parler pour noſtre argent fixe. En termes generaux il ne ſe peut mieux dire. *Que c'eſt vne honte qu'il faille que le Roy achete la fidelité de ſes ſubiets à prix d'argent.* C'eſt la Theſe generalle qui eſt tres-veritable. La Raiſon ; Par ce que nous deuons tout au Roy par les loix diuines & humaines. De plus, la vertu n'eſt point mercenaire, elle eſt ſon loyer elle meſme en ſes belles & glorieuſes actions. Demeurant donq dans ces termes perſonne de ſain iugement ne s'en doit offenſer. S'en ſcandaliſer eſt outrager la Vertu. Il ne s'enſuit pas neantmoins que le Roy ne puiſſe & ne la doiue recognoiſtre. Cela s'eſt prati-

qué de tout temps ( & ſans ſortir de chez nous) d'où viennent tant d'Or' dres, de priuileges, de prerogatiues, de grands & aduantageux tiltres de noſtre Nobleſſe que de la ſageſſe des Rois qui ont voulu honorer les vertueux? Tout cela eſt bien de plus haut relief que de donner penſions. Il y a doncq en ceſte Theſe generalle (comme parlent les Clercs) vne explication eſſentielle. *Que c'eſt vne honte qu'il faille que le Roy donne des penſions à des gens de neant, qui n'ont iamais ſeruy, inutiles, vicieux, factieux, & pluſtoſt dignes de ſupplice que de gratification.* Voyons le reuers de la Medaille. Où ſçauroient eſtre mieux employées les Penſions que pour ceux qui n'ont point de plus haut deſir ( apres la gloire de Dieu) que de ſeruir le Roy, que de mettre leurs biens & leurs vies pour ſa Majeſté

& par conſequent pour l'Eſtat? Et il s'en trouuera parmy noſtre Nobleſſe vn bon nombre de ceſte marque. N'eſt-ce pas auſſi la plus volontaire & la plus genereuſe du monde? Pleuſt à Dieu qu'elle fuſt plus ſage. C'eſt vne Niche où les compatriotes & les Eſtrangers ont placé vne ſtatuë de la Temerité, pour accuſer la faulſe imagination qui la tranſporte & la rend miſerable par les querelles.

Pour retourner à noſtre Theſe voilà donc le vray ſens de ces parolles: Car autrement ce ſeroit parler auec trop d'impertinance. Diſons, que cela touche plus au Tiers Eſtat qu'à la Nobleſſe, parce qu'il a plus de penſions qu'elle Il y a tant de Nobles qui ne ſont pas à la Roſe (nouuellement imprimez que c'eſt pitié. Ainſi ne faut pas ſe pointer la

dessus, & forger des interpretations chimeriques. Le cœur est le premier viuant & le dernier mourant. Que fairoit le Foye sans luy? Mais disons aussi que sans les esprits naturels les vitaux ne pourroient subsister. Il est indubitable que la Noblesse est le cœur de cest Estat, aussi a elle tant de grands priuileges sur le commun: Mais voicy vne subarbade à l'insolence: ce n'est pas pour elle seule, c'est pour le bien public.

Il y a vn autre point dont on s'est piqué contre le Tiers Estat: *Que la Noblesse se rende capable d'exercer les Charges de la Iustice.* Exemples alleguez là dessus de Charlemagne, & autres Empereurs & Rois de France. En general cela se peut dire pour l'aduenir. Interpretons sans passion: il ne s'ensuit pas qu'il n'y ait quantité de gentilshommes au Ro-

yaume capables de ces charges en toutes les façons qu'on les ſçauroit prendre. Nos Seneſchaux anciẽnement iugeoient & n'auoient point de Lieutenans (ſi ce n'eſt en leur abſence) & la Iuſtice eſtoit entre les mains de la Nobleſſe. Loy expreſſe quō voit encore au Threſor *Que nul de robe longue ne puiſſe exercer la Iuſtice & eſtre iuge.* Le Latin de ce Temps là (dit Frere Guillaume) n'eſtoit pas ſi friand que celuy du noſtre, mais ceux qui le parloient eſtoient plus gens de bien *Ils n'auoient pas la Rhetonique ſi mignarde & ſi atifée, ouy bien la cōſcience meilleure. Ie* dis pour pluſieurs. Tirons vne conſequence neceſſaire de cela, que ceſte grande & ſi vtille action ne conſiſte pas tant à ſçauoir beaucoup de Latin que d'auoir ceſte precieuſe piece de

la bonne Conſcience, ſi rare en ce Temps, auec vn bon ſens & ſçauoir les principales loix & les Couſtumes du Pays. D'ailleurs, Si on regarde parmy ceux qui adminiſtrent la Iuſtice on y en trouuera des trois pars les deux qui ne ſçauent pour tout que la Loy. *Qui poteſt capere capiat.* Ainſi donc Meſſieurs des Eſtats en ces deux propoſitions (ſelon noſtre poure jugement) il n'y a rien dequoy la Nobleſſe ſe doiue offenſer. Et certes c'eſt trop de bile de parler d'eſperons, de laquais &c. Le meſpris eſt vn foible inſtrument pour vne bonne intelligence ſans laquelle il n'y ſçauroit auoir vne eſtroite vnion qui doit eſtre la premiere rouë de ceſte grande Machine. Ce n'eſt pas le moyen de remedier aux maux de l'Eſtat que de ſe diuiſer. Quand quelqu'vn a mal à

vn bras auquel il a faict mettre vn apareil ſi l'autre l'arrache il n'y a pas moyen de guerir, mais à voſtre aduis ſi luy meſme ne s'en reſſentira pas auec tout le corps? Voulés vous que ie vous parle à la franche Marguerite, Meſſieurs de la Nobleſſe vous eſtes dignes de reproche & on vous a donné là vne sbrillade à propos. Il eſt vray qu'il y a pluſieurs Seigneurs & Gentils-hommes doctes, voire tres doctes, de bon ſens, capables de toutes grandes adminiſtrations, mais c'eſt le petit nombre & il y en a tant d'autres eſloignez de ce port. Quand on oit ordinairement vomir des parolles ſales & puantes, blaſphemer le Nom de Dieu deteſtablement, qu'on voit paſſer les nuits à berlander & le iour à faire retentir vn Tran Tran, ſe precipiter au peril & ſe

couper la gorge pour vne vieille lanterne, somme embrasser mil autres actions ou indignes ou inutiles auec transport, quel nom voulez vous qu'on donne à telles gens? Il me semble que celuy de Iuges & de Magistrats qui est si graue & sacré ne seroit pas bien à son iour de ce costé là. A ce compte le mespris nait de vos deportemens. En passant c'est vne petite Remonstrance tacitement, & aduertissement au Lecteur de faire mieux à l'aduenir. Cependant le Tiers Estat acorde librement que les offices de Iudicature ne soient plus venaux. Desire que la Noblesse suiuant son ancienne possession exerce la Iustice & de bon coeur luy donnera l'aduantage. Mais elle doit aussi trouuer bon que la carriere de l'honneur & des charges en la Iustice soit libre & ou-

uerte à la Vertu, à l'Experience, à la Capacité, ô glorieux combat si vous autres faisiez à qui mieux mieux. ô la belle Emulation! Loüable Contraste où chasqu'vn tasche de s'aduantager sur autruy Comme quoy? par force, par Tirannie? Non, mais par Pieté, par Iustice, par prudence & en fin par toutes sortes de Vertus. Aux autres Combats c'est honte d'estre vaincu. En cestuy-cy c'est vne grande gloire, En ceux-là demeurer derriere est reproche, en cestuy-cy aler apres l'imitation des plus parfaicts est tousiours louable & de haut prix. Les Caddets de ceste sorte n'ont point honte d'estre surpassés des Aynés & ce sont bië d'autres gens que ceux dont se faschoit l'autre iour. Toutes les Corones aux ieux Olimpiques n'estoient pas esgalles, mais elles estoient toutes

honorables

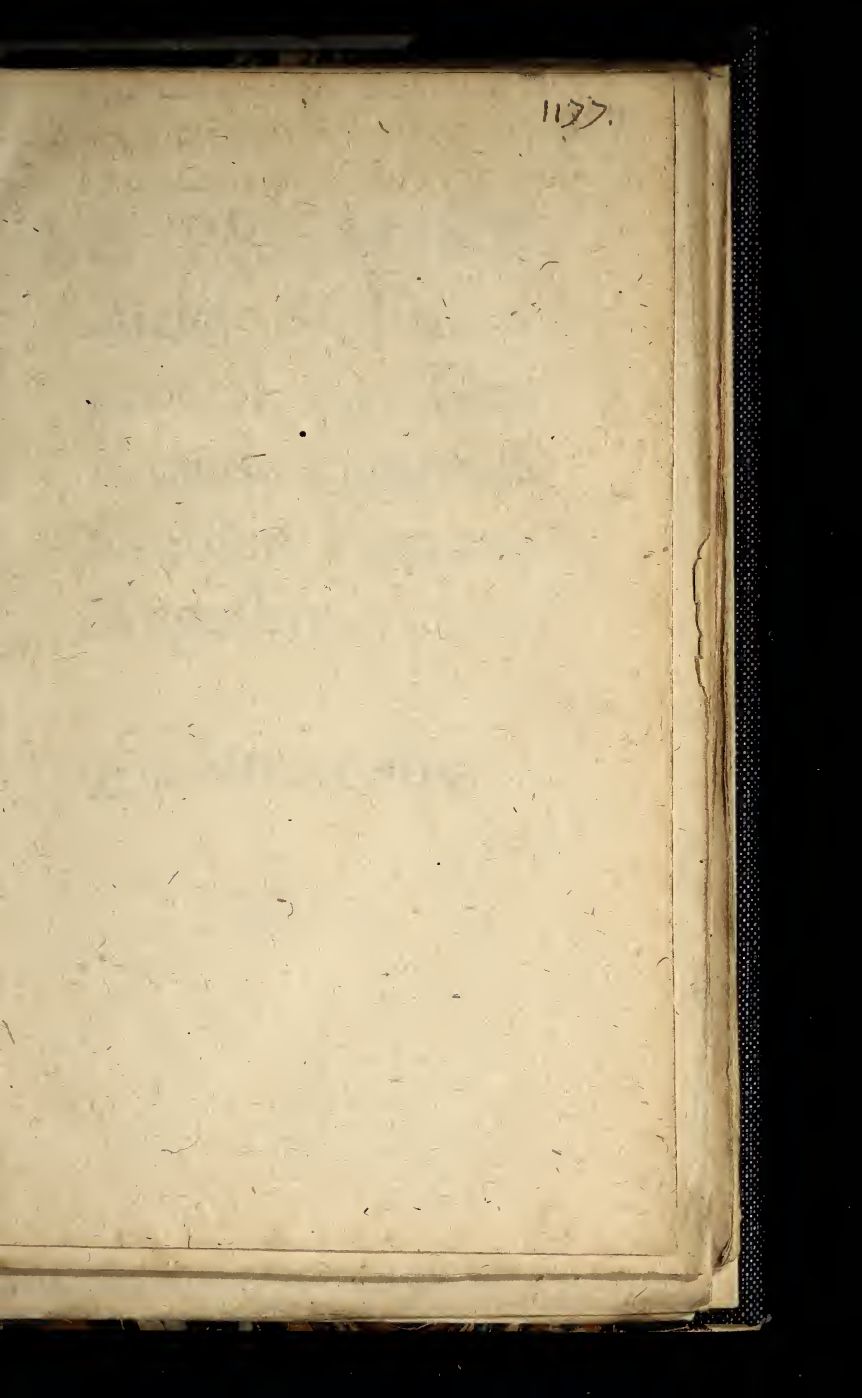
L'autre jour sur la coste de la Mer en Poictou ie vis vn vieux Batiment, vne vielle Nauire & vn vieux Arbre. Quantité de gens trauailloient à ces trois auec tant de peine, tant d'industrie à couurir, cloüer apuyer qu'en fin ils renouuellerent & affermirent tout. A propos mon Pere grand disoit quil ne faloit qu'vne bonne racine pour empescher la cheute d'vn gros arbre, Il ne faut point que ie face de rapport de ces trois pieces à ce qui est de l'Estat, Vous entendez bien ces Analogies & proportions, Nos miseres sont assez cogneues & certes si sont bien leurs causes principales; Les femmes & les petits enfans en chafourrent le parchemin. Portés vous donc vertueusement en ceste excellẽte oeuure tous d'vn

comun acord pour le bien de tous en general & de chaſqu'vn en particulier & que craignez vous ? Puis que leurs Maieſtez ne reſpirent que le bien de l'Eſtat & leur Conſeil n'a point d'autre but a quoy tiendra-il que nous ne recueillons bien toſt le fruit de nos Eſperances ; Acquitez vous de voſtre Deuoir en Equité de Conſcience, autrement nous tiendrons nos Æſtats & nos grands iours & il y en a qui s'en repentiront ; S'il arriue que les Montaignes enfantent ( comme nous en auons quelque opinion ) Les rats ne fairont plus à barres dans vos Greniers: Car ils ne hantent point les vuides & croyez que les meſmes tempeſtes qui nous menacét vous acableront. Vous eſtes dans le meſme Nauire, de meſme maiſon & branches de meſme arbre. Quand le gou-

uernail ſera rompu, les fondemens ſapes & les racines arrachees iugez s'il y aura moyen de vous garentir du naufrage, des ruines & de la cheute effroyable. C'eſt à vous a y ſonger pour vous, pour nous pour tous, On ne ſe trouue pas ainſi tous les ans ſur le trotoir. Ne perdez point l'ocaſion, *S*ouuenez vous du Paintre qui par hazard rencontra ce qui eſtoit denié à ſon Induſtrie & à l'art : Nous ſommes à la veille de plus de maux que vous ne penſez. Souuenez vous auſſi que les Payſans ont vn grand aduantage ſur vous, qu'ils beſchent gaillardement à la Vigne, labourant la Terre & que vous auriez auſſi mauuaiſe grace à ce meſtier qu'eux à dancer : Mais ſur tout ſçachez qu'il y en a vn là haut à qui vous rendrez compte

de nos larmes & de nos sueurs & que vous ne rirez pas tousiours.

FIN.


1177.